

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 2 juin 2015

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : B. FRAMMERY - M. COIN - JC. CHARLIER - C. MARTIN
A. ETCHEBERRY - S. RALL - (adjoints) - E. DECOUZ - B. CHAUVET
V. GOUTEUX - E. DE MALEZIEUX - W. GRANDPRE
F. ROGARD - A. BOUSSER - F. GUITTON - JP. LAURENSON
M. KUNG - R. SUSS - C. PABON - M. CERAMI

Absents excusés : E. IMOBERSTEG (procuration à C. MARTIN) - L. ANSELLEM
(procuration à A. ETCHEBERRY) adjoints - B. GUERQUIN (procuration
à B. FRAMMERY) - D. POURCHER - E. BARTHES (procuration à
M. COIN) - B. MILCAMPS (procuration à E. DECOUZ)
L. GAULIARD (procuration à JC. CHARLIER) - D. THIERRY
(procuration à A. CHARILLON) - L. BERONJA (procuration à
JP. LAURENSON)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A l'unanimité, les membres du Conseil approuve l'ajout du point « Tennis – Convention de mise à disposition au profit de l'association de tennis de Prévessin-Moëns (ATP-M) » et adoptent l'ordre du jour suivant :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 05/05/2015
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES :
 - A. SUBVENTION CIMADE
 - B. TAXE DE SEJOUR
- TRAVAUX TOITURE MAIRIE : DEPOT ET SIGNATURE DECLARATION PREALABLE
- TRAVAUX ECOLE DES GRANDS CHÊNES : DEPOT ET SIGNATURE DECLARATION PREALABLE
- BAIL EMPHYTEOTIQUE SEMCODA - SECTEUR DES ACCULATS
- ACQUISITION TERRAIN LA RUELLE
- ACQUISITION TERRAIN ROUTE DE MATEGNIN
- VENTE D'UN TERRAIN A RTE ROUTE DE L'EUROPE
- PISTE CYCLABLE ROUTE DE L'EUROPE : DEMANDE DE SUBVENTION REGION RHONE-ALPES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHONE-ALPES GENEVOIS FRANÇAIS (CDDRA)
- EXTENSION DE L'ANCIENNE MAIRIE DE VESEGNIN : AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX LOTS N° 1 ET N° 2
- NOUVELLE ECOLE : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX LOT N° 24
- PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT SCOLAIRE

- JEUNESSE - SEMAINE JEUNESSE 2015 : CONVENTION DE PARTENARIAT MAIRIE / ALFA3A
- TENNIS : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE TENNIS DE PREVESSIN-MOENS (ATP-M)
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS :
 - Remerciements pour subvention

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée A. BOUSSER.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 05/05/2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Commission Travaux - Voirie du 18/05/2015 (S. RALL)

S. RALL présente les différents points étudiés par la Commission :

- Travaux en cours :
 - marquage et signalisation horizontale, mise en place du nouveau panneau de signalisation d'interdiction aux véhicules de plus de 9 tonnes,
 - finalisation des travaux chemin du Clos (espace partagé piétons, cycles, voitures),
 - Brétigny : réalisation des pourtours en béton désactivé,
 - Vésegnin : remplacement des chicanes,
 - route de Bellevue : lancement de la consultation des entreprises,
 - rue du Château : études de mise en séparatif et redimensionnement des réseaux en cours avec la CCPG,
 - Grands Chênes : projet de sécurisation afin d'harmoniser la circulation entre les piétons, les voitures et les bus,
 - allée piétonne - parc du Château : poursuite de l'étude avec l'atelier Fontaine ;
- le cabinet Transitech conduira une étude sur les flux de circulation à partir de juin 2015 ;
- vidéo protection : suite à la visite des sites pressentis le 13 mai 2015, des fiches techniques avec chiffrage seront effectuées ;
- contrôles de vitesse : chemin des Poussins et Moëns.

b. Commission Travaux - Bâtiments - Développement durable du 18/05/2015 (S. RALL)

S. RALL présente les différents points étudiés par la Commission :

- travaux en cours :
 - extension de la SPGL : la réunion de la commission de sécurité pour l'ouverture au public sera programmée en juin et la nouvelle salle pourra ensuite être mise à disposition. L'association Eclat pourrait l'utiliser en juillet. A partir de septembre la nouvelle salle sera intégrée dans le planning d'utilisation des salles pour les associations et pour les activités scolaires et périscolaires ;
 - nouvelle école : une 2^{ème} réunion publique a eu lieu en avril 2015. Le chantier avance dans le respect des délais prévus. La cérémonie de la pose de la 1^{ère} pierre s'est déroulée le 19 mai ;
 - travaux centre de loisirs du Prieuré : en cours de finalisation, la livraison est prévue pour mi-juin ;
 - extension de l'ancienne Mairie de Vésegnin : le planning d'intervention des entreprises a été défini. Les travaux débiteront fin juin et le bâtiment sera hors

d'eau pour fin 2015.

- Travaux à venir :
 - groupe scolaire des Grands Chênes : remplacement des clôtures et des bordures afin de sécuriser les cours de l'école ;
 - toiture de la Mairie : isolation thermique et étanchéité. Suite à la consultation, l'architecte Robert PAUCOD a été retenu pour la maîtrise d'œuvre ;
 - noms pour la nouvelle école et les salles de la SPGL : S. RALL propose aux membres du Conseil de lui transmettre leurs suggestions.

c. Commission Finances – Administration générale du 19/05/2015 (M. COIN)

- Finances : M. COIN expose au Conseil que 2 des points étudiés font l'objet de délibérations lors de la présente séance.
Il ajoute que la Commission a fait un point sur le versement de la DGF : en 2014 elle s'élevait à 820 000 € pour 7 056 habitants, en 2015 elle est de 717 000 €.
- Administration générale : M. COIN informe le Conseil de la date des élections régionales les 6 et 13 décembre 2015. Un 4^{ème} bureau de vote sera créé. Il fera circuler un tableau de présence pour la participation des membres du Conseil à la tenue des bureaux, en rappelant qu'il s'agit d'une obligation inhérente à leur fonction.

d. Commission Scolaire du 21/05/2015 (+ Comité de concertation ALFA3A et commission dérogations) (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY présente les différents points étudiés par la commission scolaire :

- effectifs pour la rentrée 2015 : au vu des inscriptions enregistrées ils sont stables par rapport à l'année précédente. Pour l'école de la Bretonnière les demandes d'inscriptions sont en baisse en maternelle ;
- l'organisation des emplois du temps du personnel des écoles et des APE restera la même que pour l'année 2014-2015 ;
- cuisine centrale : un prestataire organise des formations pour le personnel dans tous les lieux qui seront livrés par la cuisine ;
- semaine jeunesse : A. ETCHEBERRY précise que ce point fait l'objet d'une délibération lors de la présente séance ;
- guichet famille : mise en place d'un accueil des familles à la Mairie sur une amplitude horaire plus large que celle du service scolaire, pour faciliter le retrait et dépôt des dossiers, coordonné par plusieurs agents ;
- CMJ : la journée nettoyage a rassemblé une trentaine de participants qui ont reçu un très bon accueil des habitants. Les jeunes sont déterminés à mobiliser les habitants pour être plus vigilants quant à la propreté de leur ville.

e. Commission Urbanisme du 27/05/2015 (JC. CHARLIER)

JC. CHARLIER présente les différents points étudiés par la Commission :

- 13 déclarations préalables ont été délivrées, dont beaucoup concernent des divisions de parcelles ;
- 4 permis de construire ont reçu un avis favorable et un doit être modifié ;
- 1 permis modificatif a reçu un avis favorable.

JC. CHARLIER informe de la date de la prochaine réunion de la commission le 24/06/2015 ainsi que d'une commission exceptionnelle le 08/06/2015, sur la densification douce maîtrisée en présence de la DTT, du CAUE et de Vincent SCATTOLIN, vice-président en charge de l'aménagement du territoire à la CCPG.

f. Commission Communication du 02/06/2015 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY informe que la dernière réunion de la Commission a eu pour objet principal la préparation du journal communal.

Il précise qu'il souhaiterait que la page de la minorité, envoyée au service

Communication directement, lui soit également transmise.

Il ajoute que la Commission a décidé de faire de sa page Facebook un site d'informations pour publier les événements de la Mairie uniquement, comme cela est déjà pratiqué par la plupart des Communes, et non plus un site de discussion.

g. CCAS (C. MARTIN)

C. MARTIN informe des points abordés lors de la dernière réunion du CCAS :

- jardins familiaux : toutes les parcelles ont été attribuées. L'inauguration aura lieu le 20 juin, à l'occasion du pique-nique annuel avec les jardiniers ;
- voyage des aînés : 30 personnes sont parties dans le Cantal, accompagnées par E. DECOUZ. Ils ont visité une partie de l'Auvergne. E. DECOUZ précise que tout s'est bien déroulé et partage la très grande satisfaction des participants ;
- sortie des aînés : 45 participants vont dans le Jura toute la journée du 4 juin.

h. CCPG (A. CHARILLON)

Mme la Maire informe qu'au cours de la dernière réunion du Conseil Communautaire, Pierre GINOT, président de l'ADE (Aide au Développement Economique du pays de Gex et du pays Bellegardien) a fait une présentation sur l'aménagement du Technoparc, dont l'objectif est de le rendre plus attractif. Il entreprend une démarche auprès de la CCPG pour obtenir son soutien afin de développer cette zone. A cet effet, un développeur a été engagé afin de démarcher les entreprises pour leur proposer de s'y installer. JC. CHARLIER précise que la pépinière du Technoparc est pleine et qu'un poste incubateur va être implanté pour que des petites entreprises puissent se développer.

Mme la Maire ajoute que M. GINOT a également interpellé la CCPG sur la nécessité de faire travailler les entreprises locales. Le Conseil communautaire lui a rappelé que les règles des marchés publics sont strictes et que les collectivités ne peuvent pas privilégier les entreprises sur le seul critère de leur implantation.

i. SIVOM : Comité syndical du 19/05/2015 (M. COIN)

M. COIN informe que le point unique à l'ordre du jour de la dernière réunion du SIVOM était d'autoriser le président à signer les marchés de fournitures administratives et d'entretien.

5. FINANCES :

A. SUBVENTION CIMADE

M. COIN propose au Conseil le versement d'une subvention de 300 € à la Cimade du Pays de Gex, association œuvrant en faveur des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, après avis de la commission Finances réunie le 19 mai 2015.

JP. LAURENSEN rappelle qu'en 2014 la subvention versée été plus importante, au vu des nombreuses actions de cette association, notamment dans la lutte contre l'esclavage sur notre territoire.

M. COIN ajoute que la CIMADE reçoit des subventions de nombreuses collectivités. Mme la Maire précise que la Commune a baissé globalement les montants des subventions, au vu de la nécessité de réduire les dépenses de la collectivité. Elle ajoute par ailleurs qu'elle suit le procès en cours concernant l'accusation d'esclavagisme sur des personnes d'origine libyenne.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

B. TAXE DE SEJOUR

M. COIN rappelle au Conseil que la taxe de séjour a été instaurée sur la Commune par délibération en date du 15 décembre 2009 avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Il explique qu'une réforme de cette taxe a été adoptée à compter du 1^{er} janvier 2015 et que certains points doivent être revus pour être en conformité avec cette réforme.

Il précise que des nouvelles exonérations ont été mises en place et d'autres supprimées. Les bénéficiaires d'exonérations sont désormais :

- les mineurs (moins de 18 ans),
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Commune,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- les colonies et centres de vacances collectives.

Il explique que la réforme oblige les hébergeurs à envoyer leur déclaration au plus tard un mois avant la date de recouvrement. La date de réception de la fiche déclarative et la date de recouvrement doivent désormais tenir compte du délai d'un mois entre ces deux échéances.

La Commune perçoit actuellement la taxe de séjour semestriellement en décembre et en juin pour les périodes allant du 1^{er} juin au 30 novembre et du 1^{er} décembre au 31 mai. Suite à l'avis de la commission Finances réunie le 19 mai 2015, M. COIN propose un nouveau calendrier de perception de la taxe de séjour qui fixe désormais les dates du 20 juillet (au lieu du 1^{er} juin) et du 20 janvier (au lieu du 1^{er} décembre).

A la question concernant les montants des recettes perçues au titre de cette taxe, M. COIN répond qu'ils varient fortement d'une année sur l'autre. Il précise que la Commune n'en reçoit que 10 %, le reste étant reversé à l'Office de Tourisme du P ays de Voltaire.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal fixe les dates limites de déclaration et de versement de la taxe de séjour comme expliqué ci-dessus.

6. TRAVAUX TOITURE MAIRIE: DEPOT ET SIGNATURE DECLARATION PREALABLE

S. RALL rappelle au Conseil que des travaux sur la toiture du bâtiment de la Mairie ont été prévus au budget 2015, consistant en la réalisation d'une couverture neuve et l'isolation des combles.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal mandate Madame la Maire pour déposer et signer la déclaration préalable pour les travaux précités.

7. TRAVAUX ECOLE DES GRANDS CHÊNES: DEPOT ET SIGNATURE DECLARATION PREALABLE

S. RALL rappelle au Conseil que des travaux à l'école des Grands Chênes ont été prévus au budget 2015, consistant en la pose de nouvelles clôtures dans les 2 cours de récréation.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal mandate Madame la Maire pour déposer et signer la déclaration préalable pour les travaux précités.

8. BAIL EMPHYTEOTIQUE SEMCODA - SECTEUR DES ACCULATS

JC. CHARLIER rappelle au Conseil sa délibération 06/01-2015 du 27 janvier 2015, par laquelle il approuvait la cession d'une partie d'un terrain propriété de la Commune et situé secteur des Acculats, à proximité de la construction de la nouvelle école, par bail emphytéotique à la SEMCODA, en vue de la réalisation d'un programme de logements collectifs.

Il explique que le projet initial prévoyait 10 logements. Les architectes retenus par la SEMCODA ont travaillé sur ce dossier et le bâtiment projeté pourrait recevoir 4 logements supplémentaires, soit au total :

- 11 logements financés en PLI et/ou en financement libre ; ces logements seront attribués par la Commune. Le loyer mensuel hors charges sera d'environ 10 € le m² de surface utile ;

- 3 logements sociaux financés à l'aide d'un prêt PLUS.

Il propose par conséquent de signer un nouveau bail avec la SEMCODA pour 14 logements.

Ce bail, conclu entre la Commune et la SEMCODA pour une durée de 50 ans, sera effectif sous réserve de l'obtention, par cette dernière, du permis de construire relatif au programme précité.

Il précise que ce bail prévoit, entre autres :

- le versement d'un loyer symbolique de 1 euro (en raison de son caractère symbolique, celui-ci ne sera pas mis en recouvrement) ;
- l'obligation pour la SEMCODA, d'entretenir les immeubles loués et aménagements en parfait état et de contracter les assurances nécessaires ;
- l'obligation, pour la Commune, de solliciter l'avis des Domaines avant réitération de l'acte définitif devant Notaire.

JC. CHARLIER ajoute que ces logements seront construits selon les normes HQE.

JP. LAURENSEN félicite le travail permettant la construction de 4 logements supplémentaires, avec un loyer à un tarif accessible, dont l'attribution est à la charge de la Commune. Il interpelle cependant quant aux conditions de leur attribution (liée à la fonction « scolaire ») et s'interroge sur la nécessité de modifier le PLU afin de pouvoir les louer à d'autres personnes que des enseignants, comme de jeunes médecins par exemple.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal :

- retire la délibération du 27 janvier 2015 ;
- approuve les termes du bail emphytéotique à intervenir entre la Commune et la SEMCODA ;
- mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer ledit bail, ainsi que tous documents afférents, étant précisé que les frais de géomètre et d'acte seront à charge de la SEMCODA.

9. ACQUISITION TERRAIN LA RUELLÉ

JC. CHARLIER explique au Conseil que la SARL Les Maisons Alain METRAL, représentée par Monsieur Yohan METRAL, est propriétaire d'une parcelle située La Ruelle, cadastrée section BC n° 188. L'emprise de cette parcelle empiète sur le domaine routier de la dite voie communale.

Afin de régulariser la situation, il propose, par convention, d'acquérir, à l'euro symbolique, la bande de terrain située entre la limite cadastrale de la parcelle et le muret existant qui restera propriété de la SARL. La surface est d'environ 50 m² et sera définie précisément après établissement du document d'arpentage par un géomètre.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention et l'acte notarié, entre la Commune et la SARL Les Maisons Alain METRAL, ainsi que tous documents afférents, étant précisé que les frais de géomètre et d'acte seront à charge de la Commune.

10. ACQUISITION TERRAIN ROUTE DE MATEGNIN

JC. CHARLIER explique au Conseil que la Commune, avec accord des propriétaires, a réalisé courant 2014, un aménagement de sécurité (trottoir) sur la partie basse de la route de Mategnin.

Il propose de régulariser, par actes notariés, l'acquisition des parcelles référencées :

- section AM n° 261 (129 m²) et 263 (266 m²) appartenant à la copropriété Le Quatuor ;
- section AM n° 81 (218 m²) appartenant à la Société SERENIS 3,

à l'euro symbolique (en raison du caractère symbolique, celui-ci ne sera pas mis en recouvrement). Il précise que le service des Domaines, dans son avis du 27/06/2015, a estimé la valeur vénale du bien à 1 € le m².

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer les actes notariés à intervenir entre la Commune, la copropriété Le Quatuor et la Société SERENIS 3, ainsi que tous documents afférents, étant précisé que les frais de géomètre et d'actes seront à charge de la Commune.

11. VENTE D'UN TERRAIN A RTE ROUTE DE L'EUROPE

JC. CHARLIER explique au Conseil que dans le cadre de leurs travaux au poste 400 000 Volts de Bois Tollot, situé route de l'Europe, RTE s'est rapprochée de la Commune afin d'acquérir une bande de terrain de 160 m² de la parcelle communale cadastrée section AV parcelle n° 4 dans le but d'implanter une clôture en retrait de ce poste.

Il précise que dans son avis du 20 mai 2015, le service des Domaines a estimé la valeur vénale de ce bien à 1,50 € HT/m².

JC. CHARLIER propose de vendre ce bien sous les conditions suivantes :

- le prix est fixé à 1,50 € HT le m², soit un montant total de 240 € HT ;
- cette parcelle étant actuellement louée, l'indemnité d'éviction de l'exploitant sera négociée et prise en charge par RTE (un avenant modifiant le bail sera proposé lors d'une prochaine séance) ;
- la Commune autorise RTE à procéder aux travaux avant signature de l'acte notarié sous réserve de la production d'un accord écrit, signé par RTE et l'exploitant, précisant le montant de l'indemnité d'éviction et après obtention des autorisations administratives nécessaires ;
- tous les frais engendrés par cette vente seront pris en charge par RTE, notamment les frais de géomètre et d'acte.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer l'acte notarié à intervenir entre la Commune et RTE, ainsi que tous documents afférents.

12. PISTE CYCLABLE ROUTE DE L'EUROPE : DEMANDE DE SUBVENTION REGION RHONE-ALPES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE RHONE-ALPES GENEVOIS FRANÇAIS (CDDRA)

S. RALL rappelle au Conseil les travaux de réalisation d'une piste cyclable et piétonne route de l'Europe, prévus au budget 2015, et dont le plan de financement a été établi comme suit :

SOURCES	Montant en euros
Fonds propres	103 625€
CERN	250 000 €
Comité Consultatif CERN	60 000 €
Saint-Genis-Pouilly	15 000 €
Région Rhône-Alpes (CDDRA)	183 725€
Département	72 150 €
TOTAL H.T.	684 500 €

Elle explique que dans le cadre de ces travaux, la Commune peut solliciter la participation de la Région Rhône-Alpes, organisme susceptible d'aider financièrement la Commune.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour solliciter une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre des travaux précités.

13. EXTENSION DE L'ANCIENNE MAIRIE DE VESEGNIN : AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX LOTS N° 1 ET N° 2

M. COIN rappelle au Conseil que dans le cadre de l'extension de l'ancienne mairie de Vésegnin, il a approuvé par délibération l'attribution des marchés et mandaté la société

NOVADE SAS pour les signer.

Il explique que certains lots attribués doivent faire l'objet d'avenants afin de tenir compte de l'évolution des travaux :

Lot n° 01 : « Terrassements - Maçonnerie - VRD » - entreprise JACQUET SAS

Objet de l'avenant :

- Travaux en plus-value : travaux de terrassements-maçonnerie complémentaire
- Travaux en moins-value : travaux de VRD non réalisés

Montant initial du marché : 81.287,50 €HT

Présent avenant n° 1 : -245,00 €HT

Marché total : 81.042,50 €HT soit -0,30% du marché initial

Lot n°02 : « Structure bois - Charpente couverture zinguerie » - entreprise FAVRAT CONSTRUCTION BOIS

Objet de l'avenant :

- Travaux en moins-value : suppression de la Trespa
- Travaux en plus-value : Fourniture et pose de poteaux bois massif supplémentaires
- Travaux en plus-value : Fourniture et pose de poutre Lamellé Collé supplémentaire
- Travaux en plus-value : Fourniture et pose de solivage bois massif supplémentaires
- Travaux en plus-value : Fourniture et pose de mur ossature bois de 33 supplémentaires
- Travaux en plus-value : Fourniture et pose d'acrotère ossature bois supplémentaires
- Travaux en plus-value : Fourniture et pose de couverture OSB supplémentaires
- Travaux en plus-value : Fourniture et pose d'évacuation horizontale et verticale des EP supplémentaires
- Travaux en plus-value : Fourniture et pose de naissances EP supplémentaires
- Travaux en plus-value : Fourniture et pose de boîtes à eau supplémentaires
- Travaux en plus-value : Fourniture et pose de trop plein supplémentaires
- Travaux en plus-value : Fourniture et pose de seuils supplémentaires
- Travaux en plus-value : Fourniture et pose de bardage bois supplémentaires
- Travaux en plus-value : Fourniture et pose de couverture bacs acier supplémentaires

Montant initial du marché : 100.004,26 €HT

Présent avenant n° 1 : + 2.073,94 €HT

Marché total : 102.078,20 €HT soit +2,1% du marché initial

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve les avenants n° 1 aux marchés de travaux des lots précités ;*
- *autorise la société NOVADE SAS, mandataire de la Commune, à signer lesdits avenants aux marchés de travaux, et tout document s'y rapportant.*

14. NOUVELLE ECOLE : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX LOT N° 24

M. COIN rappelle au Conseil que dans le cadre de la construction d'un troisième groupe scolaire, zone des Acculats, il a approuvé l'attribution des marchés et mandaté la société NOVADE SAS pour les signer.

Il explique que le lot n° 24 « Eclairage extérieur », attribué à l'entreprise SALENDRE RESEAUX, devra faire l'objet d'un avenant afin de prendre en compte la modification de l'indice utilisé pour les révisions des prix suite à la modification des indices BT, TP et divers construction au 15 janvier 2015. En effet, depuis cette date, l'indice de prix TP12 « Réseaux d'électrification » est remplacé par les indices TP12a - TP12b et TP12c. Dans le marché, a été choisi d'appliquer l'indice de prix TP12b « Eclairage public - Travaux d'installation » pour procéder à la révision de prix.

Il précise les conditions du marché :

Montant initial du marché : 84.806,00 euros HT

Présent avenant n° 1 : sans incidence financière

Marché total : 84.806,00 euros HT

JP. LAURENSEN remarque que si l'avenant est sans incidence financière, le changement d'indice pourrait avoir quand même des conséquences à la fin des travaux et qu'il serait intéressant de les chiffrer.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot précité ;*
- *mandate la société NOVADE SAS, mandataire de la Commune, pour signer ledit avenant au marché de travaux, et tout document s'y rapportant.*

15. PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT SCOLAIRE

B. FRAMMERY expose au Conseil que l'expérimentation d'une gestion en régie directe des TAP (30 intervenants par jour), les nouvelles responsabilités confiées à la responsable du service Scolaire (gestion quotidienne des 30 agents des écoles, gestion de tous les temps périscolaires) et l'évolution constante de la population scolaire justifient la création d'un poste d'assistant scolaire.

Il précise que la nouvelle organisation du service scolaire avec deux agents doit permettre d'optimiser son fonctionnement, d'accroître la qualité des temps périscolaires par un meilleur encadrement de proximité du personnel des écoles et de faciliter les démarches administratives des familles en vue de l'ouverture en septembre 2016 de la 3^{ème} école.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal crée un poste permanent d'assistant scolaire (cadre d'emploi des adjoints administratifs) et modifie dans ce sens le tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2015.

16. JEUNESSE - SEMAINE JEUNESSE 2015 - CONVENTION DE PARTENARIAT MAIRIE / ALFA3A

A. ETCHEBERRY expose au Conseil que la Commune de Prévessin-Moëns et l'association ALFA3A ont initié un travail partenarial visant à développer des actions en faveur des jeunes de 12 à 17 ans.

Ce travail les conduit à proposer l'organisation d'une semaine d'activités à destination de 16 jeunes (maximum), pour laquelle il convient de passer une convention de partenariat précisant les missions et responsabilités de chacune des parties, eu égard à leurs compétences respectives.

Elle explique que la Commune, dans le cadre de la politique jeunesse qu'elle souhaite initier, prendra en charge :

- l'embauche sur poste saisonnier d'un adjoint administratif chargé d'organiser en amont la semaine jeunesse et d'encadrer les 5 jours d'activités, et si besoin l'embauche d'un 2^{ème} encadrant uniquement pour les 5 jours d'activités,
- la définition du programme, du budget et du coût famille selon quotient,
- l'animation d'un réseau de jeunes en lien avec le collège et le CMJ,
- la réalisation des supports de communication et communication auprès des jeunes,
- la mise à disposition des deux minibus de la commune avec prise en charge des frais d'essence.

ALFA3A, au regard de son agrément en tant qu'accueil collectif de mineurs, prendra en charge :

- l'accueil et les renseignements auprès des familles,
- la gestion des inscriptions et de la facturation,
- la réservation et le paiement des repas et des visites,
- la gestion des déclarations auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la CAF,
- la responsabilité des jeunes durant les sorties.

Elle informe du coût de cette opération pour la collectivité, estimé à 2 200 €. Le budget sera détaillé par l'adjoint administratif chargé de l'opération et recruté à cet effet.

Elle ajoute que cette opération doit également permettre de constituer un réseau de jeunes visant à impulser de nouvelles actions en faveur des 12-17 ans, dont l'ouverture d'un espace jeunes.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal mandate la Maire, ou l'Adjointe ayant reçu délégation, à signer la convention jointe en annexe.

17. TENNIS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION TENNIS DE PREVESSIN-MOENS (ATP-M)

B. FRAMMERY expose au Conseil que la livraison des courts de tennis municipaux va intervenir courant juin, ce nouvel équipement devant permettre de favoriser et diversifier la pratique sportive au sein de la Commune, en particulier auprès d'un public de jeunes.

Il explique que parallèlement à ces travaux, la Commune a engagé un travail partenarial avec l'ATP-M, association loi 1901 dont le siège est à la Mairie, visant à relancer la pratique du tennis, notamment par la mise en place de stages, dès l'été 2015.

Dans ce cadre, il propose de mettre à disposition gratuite de l'ATP-M l'ensemble des équipements du site (3 courts, 1 mur d'entraînement et l'aire de stationnement), et de l'autoriser à accéder aux vestiaires de la salle Gaston Laverrière.

Il propose la signature d'une convention de mise à disposition, précisant les engagements de chacune des parties et les modalités de cette mise à disposition. B. FRAMMERY précise qu'elle sera d'une durée d'un an renouvelable sous réserve d'accord des 2 parties.

A la question de JP. LAURENSEN, F. GUITTON répond que les tennis resteront la propriété de la Commune qui sera libre de renouveler ou non la mise à disposition à l'issue de la 1^{ère} année. B. FRAMMERY ajoute que toutes les précautions nécessaires ont été prises pour permettre une bonne utilisation de ces équipements.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal mandate Madame la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention précitée.

18. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☒ Maitrise d'œuvre réfection toiture Mairie : contrat avec l'entreprise PAUCOD pour un montant de 6 500.00 € HT.

19. DIVERS

• Remerciements pour subvention :

- Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain
- Amicale du Personnel de la Commune de Prévessin-Moëns (APPM)
- Centre Consulaire de Formation professionnelle de l'Ain
- Société de Musique de Ferney-Voltaire
- Amicale des Anciens Combattants de Ferney-Voltaire et Environ
- MFR de la Palma
- Banque alimentaire de l'Ain

- **Fête des quartiers du 29 mai** : E. DECOUZ félicite tous les participants à cette manifestation qui a été une belle réussite. Mme la Maire ajoute qu'il est fortement envisagé de renouveler cette initiative chaque année.

La séance a été levée à 22h.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 07 juillet 2015.